Image not found or type unknown

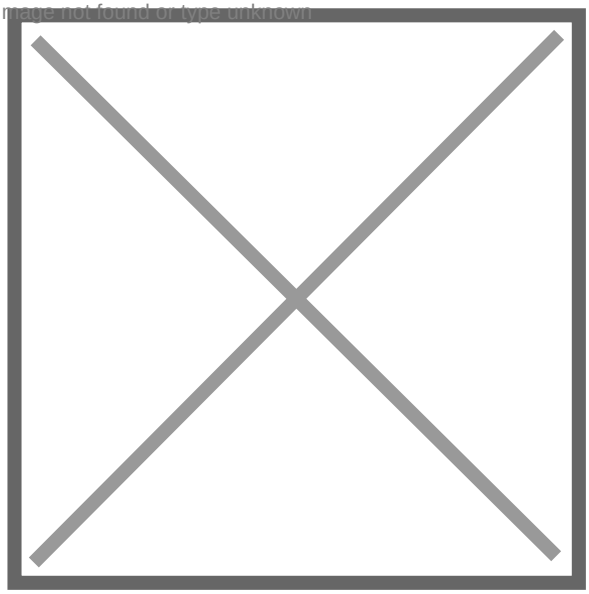

# Peine alternative, stupéfiant

Par **anonyme25000**, le **13/06/2018** à **17:06**

Bonjour,
Voilà j'ai été jugé il y a un an environ pour détention de stupéfiant. C'était minime, la peine est un stage de sensibilisation a l'usage des stupéfiants.

Le jugement eu lieux au TIG de Montpellier.
Il se trouve que le stage doit être fait sous 6 mois après avis définitif. J'ai eu le rendez-vous plus de 6 mois après et a ce moment-là j'ai du déménager dans le nord de la France pour raison professionnelle.
On m'a dit d'aller dans un centre prévu sur Besançon mais jen'ai pas réussi a les joindre par téléphone.
Je suis allé voir le TIG de la ville où je réside maintenant et ils m'ont donné une autre adresse.
Ma question est la suivante: puis-je effectué mon stage plus de 6 mois après l'avis définitif et aurai je une sanction pour ce retard?
Je me pose cette question car j'ai vue que si je ne faisais pas ce stage je risque 2 ans de prison et 30000 euro d'amende.
Merci de m'éclairer là dessus.
Bonne fin de journée.

Par **Visiteur**, le **13/06/2018** à **19:13**

Bonjour
Dépêchez vous de faire ce stage et d'en adresser la preuve au TIG de Montpellier.

Par **anonyme25000**, le **13/06/2018** à **19:40**

Oui je compte me présenter au lieu de stage demain à l'ouverture.
Merci du conseil.

Par **anonyme25000**, le **13/06/2018** à **19:40**

Oui je compte me présenter au lieu de stage demain à l'ouverture.
Merci du conseil.

Par **anonyme25000**, le **14/06/2018** à **10:16**

Du coup, ils ne peuvent pas me prendre au stage avant novembre. D'ici la fera plus d' un an (17 mois exactement) que l'avis définitif a été prononcée.
Dois-je prevenir le TGI que le stage ne sera pas fait avant novembre, est ce que je risque qu'entre temps le tribunal juge que le stage n'a pas été fait, et est-ce que je risque autre chose vue que le stage n'a pas été fait dans les temps?
Merci par avance pour vos réponses.
Bonne journée.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés